Les mineurs isolés étrangers en France
Une réalité préoccupante

Aujourd'hui, ces jeunes de moins de 18 ans, se trouvant seuls en dehors de leur pays d'origine, arrivent de plus en plus nombreux en France, pensant être sortis de l'enfer. Néanmoins, ils découvrent un circuit d'accueil aléatoire et butent contre des procédures administratives et judiciaires complexes. Livrés à eux-mêmes, exposés à devenir la proie de réseaux de prostitution, ils ont besoin d'être protégés.

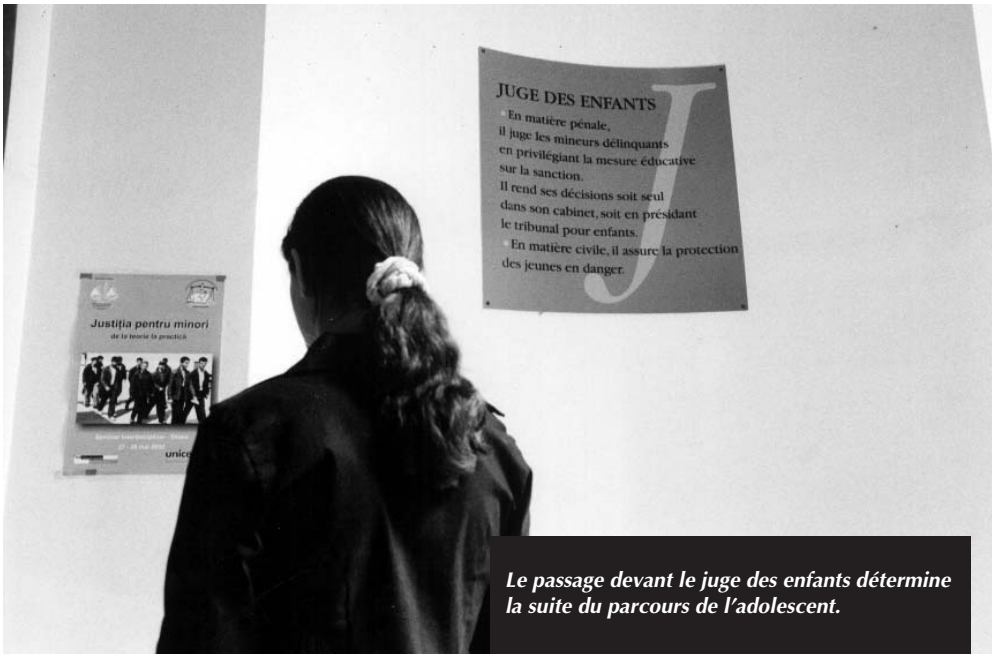

Lizzie Sadin

Le passage devant le juge des enfants détermine la suite du parcours de l'adolescent.

Les mineurs isolés étrangers sont, pour la plupart, des garçons âgés de 16 à 18 ans. Ils constituent une population hétérogène de par leur nationalité, leur culture, leur langue et leur histoire personnelle. Leur nombre est en très forte croissance. L'ASE (Aide sociale à l'enfance) de Paris en a reçu 750 les dix premiers mois de l'année 2002, contre 527 en 2001 et 209 en 1999. Ces mineurs isolés étrangers viennent, pour la plupart, de Chine, de Roumanie et d'Afrique noire. Ceux d'Afrique noire fuient la violence politique qui sévit dans leur pays.

Le placement en zone d'attente

Les mineurs isolés arrivant à nos frontières sans visa se trouvent placés en zone d'attente. Le procureur de la République doit désigner, sans délai, un administrateur *ad hoc*. Celui-ci assiste les mineurs isolés et les représente dans les procédures administratives et juridictionnelles relatives à leur situation. L'administration étudie leur cas, au même titre que des personnes majeures. L'ASE et le procureur de la République peuvent vérifier leur âge via une demande d'expertise osseuse. Les résultats de cet examen – critiqué par le corps médical – sont fiables à dix-huit mois près. Si la minorité de l'adolescent est reconnue, l'accès au territoire lui est accordé. Il se voit délivrer un sauf-conduit par les services de police pour faire valoir ses droits en qualité de mineur (mise sous tutelle, placement dans un foyer, demande d'asile, etc.). Il est alors accueilli, dans la plupart des cas, par une ASE locale. Cependant, étant donné le nombre croissant de ces jeunes exilés, les équipes sont dépassées par la charge qui leur incombe. Aussi, fin 2002, la mairie de Paris a décidé de financer la création de trente-neuf nouvelles places d'accueil.

Des difficultés à faire valoir ses droits

La protection du mineur isolé étranger est loin d'être acquise. En la matière, la compétence du juge des enfants peut être discutée. De surcroît, le Conseil général peut faire appel de la décision de placement ordonnée par le juge des enfants, en contestant la minorité de l'adolescent. Ce faisant, il prive le mineur de la possibilité de faire valoir ses droits. Que dire des adolescents « devenus » majeurs suite à l'examen osseux ?

Par ailleurs, les difficultés administratives liées au statut d'étranger rendent difficiles, voire impossibles la construction d'un projet d'avenir, à un âge où l'on est en devenir. Les adolescents, s'ils n'ont pas obtenu le statut de réfugié ou la nationalité française via la tutelle, ne sont pas assurés, à leur majorité, d'être admis à séjourner en France.

Enfin, lors de la procédure d'intégration, une kyrielle d'acteurs intervient : le Procureur de la République, le juge des tutelles, le juge des enfants, les services départementaux de l'ASE, la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse), etc. Or, l'absence de politique globale cohérente entre ces divers organismes peut nuire à la protection des mineurs isolés étrangers. Selon d'aucuns, le juge des enfants devrait avoir la maîtrise totale des décisions à prendre.

Comme le souligne M. Delanoë dans son communiqué du 9 décembre 2002 à l'attention du Premier ministre : *« Nous ne saurons répondre à la situation actuelle [...] sans une forte coordination de l'Etat, seule capable de prendre en compte les dimensions européenne, interministérielle et régionale de ce phénomène. Il me semble utile que vous puissiez prendre l'initiative de réunir tous les partenaires concernés pour mettre au point un plan d'urgence concerté et faire connaître les moyens que le gouvernement entend mobiliser pour concourir à la protection de ces enfants.»*

Le mineur isolé étranger n'a pas la garantie d'être protégé en France. Son parcours personnel n'entre pas toujours dans la case d'un formulaire administratif. Il y a lieu d'innover en terme de prise en charge, en considérant peut-être non plus ces jeunes comme *« des représentants d'une problématique »*, mais comme des sujets ayant une histoire personnelle et des besoins spécifiques. ■

Géraldine Grunberg

L'adolescence en exil

Arrachés à leur famille et à leur histoire personnelle, les mineurs isolés demandeurs d'asile manifestent un grand investissement dans le travail thérapeutique qui leur est proposé. L'espace de confiance, la reconnaissance d'une douleur impossible à exprimer dans d'autres lieux, les retrouvailles avec la langue maternelle parlée par le thérapeute, autorisent la reconstruction d'un lieu de passage augurant d'une possible construction de leur personnalité bouleversée par les deuils et vécue sous le signe d'une profonde solitude. Témoignages de Diane Kolnikoff, Helena d'Elia et Juan Boggino, psychothérapeutes au Centre de soins Primo Levi.

« L'adolescence est un passage émotionnel complexe où l'enfant quitte son statut d'enfant pour celui d'adulte. C'est un mouvement paradoxal de dépendance et autonomie. C'est la séparation des parents, tout en faisant valoir les acquis de l'enfance. Il y a changement du corps, changement sur le plan psychologique et surtout affirmation sexuelle. Or, là où il y a changement, il y a risque de ruptures et cassures accompagnés de conflits et de troubles. C'est justement au moment de ce passage, en soi-même conflictuel, que les jeunes mineurs, qu'ici nous nommons isolés, ont été confrontés à des événements politiques violents, tel que le meurtre des parents et la rupture de tous les repères familiaux et sociaux. Désormais, ils ne peuvent plus se rebeller contre ces parents devenus martyrs, et au contraire, ils vont souvent les sacraliser », souligne d'emblée Helena d'Elia. *« Que devient cette recherche d'autonomie, d'affirmation quand la réalité a été si meurtrière? C'est dans une grande détresse, silencieuse ou expressive et parfois même pris encore dans l'horreur, que les thérapeutes au Centre Primo Levi les rencontrent. De cette rencontre, un lien de confiance va se tisser, permettant au jeune d'exprimer ses douleurs, de réaliser ce qui lui est arrivé et de faire le deuil de ses pertes. C'est alors et seulement à partir de là, que le présent devient un mouvement de construction et qu'à travers des ressources acquises dans le passé, le jeune envisage l'avenir»*, ajoute-t-elle.

« Toute douleur témoigne également d'une vitalité. » Fritz Zorn

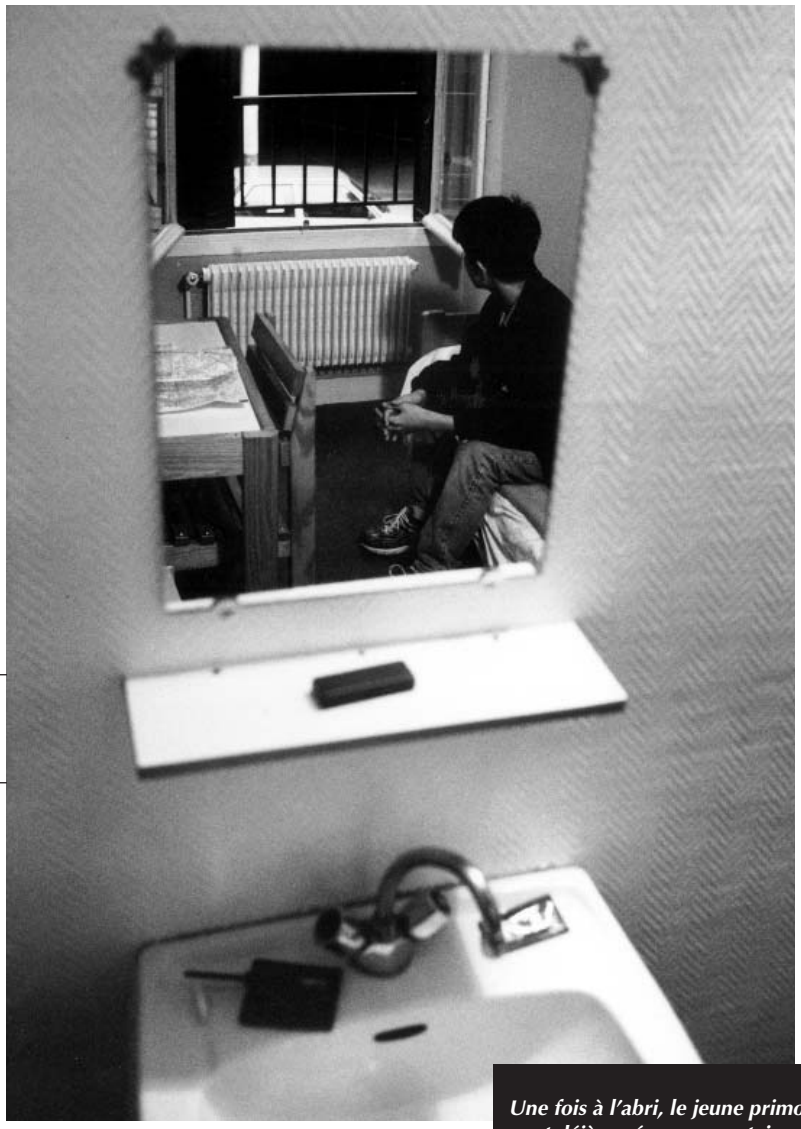

Lizzie Sadin

Une fois à l'abri, le jeune primo-arrivant peut déjà espérer une certaine protection.

Un lieu à part

L'espace qui leur est donné ne ressemble à nul autre. Ni l'école, ni le foyer, ni la famille d'accueil ne peuvent recevoir cette histoire qu'ils portent, avec son lot de désarroi, de solitude et d'incompréhension. *«Ils vivent cette histoire dans la honte de ne plus avoir de famille ; en parler dehors, c'est comme s'ils s'exposaient à quelque chose qui les différencie davantage des autres adolescents», explique Diane Kolnikoff.*

La cohabitation, au quotidien, avec une famille d'accueil ou en foyer peut raviver les plaies de la perte de leur famille d'origine. Les conflits qui surgissent sont profondément difficiles à appréhender pour ces jeunes. *« On entend souvent ici que les foyers ou les familles qui les accueillent sont très sensibilisés à cette douleur et essaient d'avoir une approche qui consiste à s'occuper d'eux, et même à s'investir affectivement. Souvent c'est très conflictuel pour les jeunes »*, souligne Helena d'Elia. Avoir un lieu où la douleur peut être contenue soulage et permet d'énoncer ce qui se dit autrement dans les foyers ou dans les familles d'accueil. Ou qui ne peut pas se ▶▶▶

dire. *« Dans la vie quotidienne du foyer, on les pousse à ne pas se replier sur eux-mêmes, à participer à des activités avec d'autres jeunes. Or ils ne sont pas encore, pour certains, dans le temps qui consiste à vouloir être avec les autres. Les foyers et les éducateurs font tout pour qu'ils puissent s'intégrer, pour qu'ils puissent vivre les choses autrement, qu'ils ne soient pas pris par cette souffrance »*, témoigne Diane Kolnikoff. N'ayant pas élaboré la violence de l'acte qui a provoqué la perte de leurs parents, ils ne peuvent pas encore l'accepter. Un processus qui contraste avec les situations de rupture que vivent certains adolescents délinquants ayant rejeté leurs parents, également recueillis par ces foyers, qu'ils côtoient et qu'ils ne comprennent pas. *« C'est tout un travail que de dire que petit à petit ces choses là ne seront pas oubliées, la douleur ne va pas disparaître, mais il va y avoir de la place pour autre chose. Elle va s'atténuer et faire de la place pour d'autres rencontres, des amis, un ou une compagne »*, renchérit Helena d'Elia.

Affronter la solitude

Un travail qui les aident à affronter leur solitude. Pour Diane Kolnikoff, ils sont effectivement, réellement, seuls : *« J'ai été souvent frappée dans la thérapie par le fait que la solitude est un point central*, évoque-t-elle. *Ils sont seuls pour faire leur deuil. Ils découvrent parfois seulement ici la mort de leur parents. Ils n'ont pas pu faire enterrer leurs parents dans la tradition de leur pays. Il s'agit alors d'essayer de les accompagner à faire cette part de deuil qui ne s'est pas fait. Parfois, le fait de parler de comment ces rituels de deuil auraient pu se passer, des traditions qu'ils auraient respectées dans leur pays, cela les aide. »* Certains peuvent basculer très vite dans des idées noires, faire des tentatives de suicide. *« Ils ont quitté une vie qui était pleine de promesse, de souvenirs d'enfance, mais aussi de projets »*, ajoute-t-elle. *« Ils se retrouvent ici avec rien, ce qui leur semble être rien. On les voit s'accrocher pour faire des études, apprendre la langue. Et puis à l'occasion de fêtes de Noël, de dates anniversaire, de décision à prendre, ils rechutent. »* Juan Boggino renchérit : *« Tout ce qui rappelle la famille disparue creuse le manque. A cela s'ajoute la culpabilité du survivant. Le risque est qu'ils se disent qu'en se suicidant, ils partiront rejoindre leurs parents. » « En effet*, admet Diane Kolnikoff, *il faut être très vigilante. Ils se sentent terriblement désemparés. Paradoxalement, cette fragilité est aussi ce qui peut devenir leur force. Car ils ont toute une vie à faire. Souvent les adultes que nous voyons ici ont une partie de leur vie derrière eux. Les ados sont dans le démarrage de quelque chose, ce qui leur apporte aussi beaucoup d'énergie. Je suis assez confiante car ils ont confiance aussi. Il y a un espoir»*, conclut-t-elle

Un travail de confiance

De fait, les jeunes comprennent et adoptent assez vite le principe du travail thérapeutique. *«Les ados sont plus que les adultes en demande de faire confiance. Ils étaient encore dans la dépendance vis-à-vis de leur parents, et c'est quelque chose qu'ils essaient de récupérer, même s'ils n'y croient plus. Ils demandent à retrouver cette confiance en quelqu'un »*, confirme Helena d'Elia.
A ces jeunes qui se débattent avec la violence subie dans leur pays d'origine, la violence intérieure de la perte, la violence de l'isolement ici, le Centre de soins apporte aussi un espace où le sens peut s'intégrer par-delà celui où la violence a voulu l'anéantir. *« Je trouve le travail avec les adolescents plus intense, d'une certaine façon »*, confirme Juan Boggino. *« Car ils utilisent à fond l'espace qui leur est proposé. Ils sont avec un vide derrière eux, et pourtant ce qui me frappe, c'est la très forte maturité de ces jeunes. Leurs réflexions sont souvent empreintes d'une extrême acuité. »*

Accompagner des projets

Mais elles ont parfois des difficultés à être entendues. De ce fait, les réponses ne correspondent pas à la spécificité de leur situation. Ne serait-ce qu'au niveau de leur projet éducatif. *« Avant de venir ici, la plupart avaient déjà commencé des études. Une fois ici, on leur propose souvent des schémas d'enfants en difficulté et on fait l'amalgame avec les solutions proposées à des enfants en voie de marginalisation, alors que ces jeunes savent ce qu'ils veulent la plupart du temps. Par facilité, on leur propose des orientations au rabais. Mais aussi, ne nous leurrons pas, parce que continue de régner un certain racisme qui consiste à penser que leur appartenance nationale fait d'eux des êtres considérés comme frustres. Ils souffrent parfois de ne pouvoir aller jusqu'au bout de leurs espoirs »*, souligne Diane Kolnikoff. A ces motivations profondes les conseillers d'orientation résument les enjeux en terme de potentiel de réussite ou d'échec estimé par avance. Quand ce qui compte pour le jeune est de se réconcilier ainsi avec une partie de son histoire familiale. *« Une jeune fille rwandaise se battait pour obtenir le droit de passer son Bac. Elle considérait qu'elle se devait et qu'elle devait à la mémoire de ses parents d'aller à l'université. Il était très difficile de faire comprendre au conseiller d'orientation que c'était avant tout un enjeu thérapeutique pour elle. Qu'on devait lui laisser la possibilité d'essayer»*, se souvient Juan Boggino. ■

Lucie Chauveau, avec Helena d'Elia, Diane Kolnikoff et Juan Boggino

Lizzie Sadin

Examen osseux pour déterminer l'âge de l'adolescent.

Prouver qui l'on est

L'âge, l'origine, le nom : autant de signes identitaires propres à chacun de nous. Souvent pour ces jeunes, ce sont les seuls liens qui leur restent avec leurs familles. Dans certaines régions du monde, la transmission de l'identité est orale, l'origine se raconte, elle n'est pas prouvée par les papiers. « Tu es le fils de… qui est le fils de … qui est le fils de… » Le jeune se pense à partir de ce qu'on lui a dit qu'il était, pas à partir d'un passeport, dont il est par ailleurs le plus souvent démuni en arrivant sur le territoire français. Les injonctions administratives de prouver qui il ou elle est véritablement, parmi lesquelles la procédure de l'examen osseux, remettent officiellement en cause ces éléments de personnalité qui lui avaient été transmis. Qu'est-ce qu'on pourrait lui faire de pire ? **Juan Boggino**

Accueillir

Fort d'une expérience de trois ans, le CAOMIDA est une référence en termes d'accueil et de protection des mineurs isolés étrangers. Entretien avec Dominique Bordin, directeur.

Association Primo Levi : Pouvez-vous me présenter votre structure ?

Dominique Bordin : Depuis 1999, nous accompagnons les mineurs isolés demandeurs d'asile. Notre établissement privé et associatif est financé par l'Etat. La direction des Populations et Migrations (DPM) fixe nos critères d'admission. Les ASE (Aide sociale à l'enfance) locales, l'Ofpra (Office français de protection des réfugiés et apatrides), les préfectures, les juges des tutelles, le juge des enfants et le Parquet des mineurs sont nos partenaires. Nous accueillons, en majorité, des Africains de plus de 16 ans. En 2002, nous avons réalisé vingt-deux admissions et nous avons pris en charge cinquante-quatre jeunes. Nous disposons de trente-cinq places.

Comment les mineurs isolés étrangers arrivent-ils chez vous ?

D. B. : Ceux placés en zone d'attente sont orientés par le Parquet des mineurs vers des foyers d'accueil d'urgence qui nous demandent de les prendre en charge. Lorsque les mineurs échappent à la zone d'attente, ils arrivent dans une ASE locale qui nous demande de les accueillir. La plupart des jeunes que nous hébergeons ont évité l'errance. Néanmoins, un jeune Afghan est resté plus de six mois sans prise en charge. Accueilli par une famille de réfugiés afghans, il a fini par être admis chez nous.

Quelle prise en charge leur proposez-vous ?

D. B. : Nous évaluons leur situation médicale, psychologique et sociale, ainsi que leur niveau scolaire. Nous nous chargeons des procédures juridiques et administratives : demande d'asile, mise sous tutelle, recherche de filiation, etc. Les mineurs sont scolarisés à l'extérieur. Nous les aidons à choisir une orientation professionnelle adaptée à leurs aptitudes et à leurs motivations. Nos éducateurs construisent avec eux un projet d'avenir personnel. Notre psychologue créé un espace de dialogue ; elle reçoit les jeunes à la demande. Elle les écoute et les oriente, lorsqu'ils sont prêts, vers l'équipe du centre de soins Primo Levi.

Les mineurs isolés étrangers peuvent-ils accéder à une formation professionnelle ?

D. B. : Un demandeur d'asile ne peut pas travailler. Nous incitons donc nos jeunes à se former à un métier. Notre objectif : leur permettre d'accéder à des diplômes de base. Les adolescents de plus de 16 ans sont orientés vers une cellule d'accueil rattachée à l'académie de Créteil. Dix-sept de nos mineurs isolés ont intégré des classes de remise à niveau au sein du CIPPA (Cycle d'insertion professionnelle par alternance). Ils y élaborent leur projet professionnel en effectuant des stages en entreprise.

Comment fonctionne votre équipe ?

D.B. : Nous sommes dix-sept personnes. Chaque éducateur prend en charge cinq à six jeunes en « référence individuelle ». L'assistante sociale, l'assistante juridique et la psychologue se mettent à la disposition de tous les mineurs.

À quel moment le mineur isolé étranger est-il prêt à partir ?

D. B. : Il doit, au minimum, passer l'entretien à l'Ofpra avant de nous quitter. S'il obtient son statut de réfugié, c'est encore mieux !

Pensez-vous que les mineurs isolés étrangers soient réellement protégés en France ?

D. B. : Je déplore l'absence d'une cohérence institutionnelle. L'accompagnement éducatif, l'orientation scolaire et les aides sociales ne sont pas toujours en phase avec l'obtention du statut de réfugié. À mon sens, cela révèle l'inexistence d'une politique globale à l'égard de ces jeunes. Des réflexions sont en cours, mais nous sommes aux prises avec un vide institutionnel. ■

Propos recueillis par Géraldine Grunberg

Démunis de tout secours parental, les mineurs isolés sont tributaires des solutions que leur proposent les centres d'accueil.

Lizzie Sadin

Orienter

Le Lieu d'accueil et d'orientation de Taverny fonctionne à l'instar d'une passerelle. Il oriente les mineurs isolés étrangers vers des foyers ou des familles. Entretien avec Sophie Savournin, chef du service éducatif et Caroline Thibaudeau, psychologue.

Association Primo Levi : Quelle est l'activité du LAO ?

Sophie Savournin : Nous existons depuis septembre 2002. Nous appartenons à la Croix-Rouge et sommes financés par l'Etat. Nous accueillons, en majorité, des garçons chinois et africains de 16 ans. Le juge des tutelles de Montmorency, les foyers privés ou associatifs, les ASE (Aide sociale à l'enfance) d'accueil, la Sécurité sociale et les structures communales (clubs de sport, médecins, etc.) sont nos partenaires. Nous disposons de trente places.

Lizzie Sadin

Cours de français, de géographie, un début de processus d'intégration pour ces jeunes de Taverny.

D'où viennent les mineurs isolés étrangers qui arrivent chez vous ?

S. S. : Nous recevons uniquement ceux qui sont passés par la zone d'attente et qui ont été placés chez nous par le juge des enfants.

Comment les accompagnez-vous ?

S. S. : En deux mois, nous évaluons leur situation médicale, psychologique et sociale, ainsi que leur niveau scolaire. Notre objectif est d'apprendre à les connaître pour les orienter vers des foyers ou des familles. Nos éducateurs les observent au quotidien. Notre psychologue identifie leurs besoins.

Comment votre équipe est-elle organisée ?

S. S. : Chaque mineur a deux référents : un éducateur spécialisé et un moniteur éducatif. L'éducateur spécialisé oriente le mineur et établit des contacts avec l'extérieur pour le placer. Le moniteur éducatif vit au quotidien avec lui.

Caroline Thibaudeau : Pour l'entretien psychologique, je fais appel à des interprètes. Si le mineur le demande, je lui propose un accompagnement plus soutenu en l'orientant, entre autres, vers le centre de soins Primo Levi. Je vois chaque mineur au minimum deux fois avant son départ du LAO.

Existent-ils, en France, d'autres institutions similaires à la vôtre ?

S. S. : Deux établissements vont ouvrir. Des études seraient en cours à Lille et à Bordeaux.

Selon vous, les mineurs isolés étrangers sont-ils suffisamment protégés en France?

S.S. et C.T. : Le problème est nouveau. Aujourd'hui, il n'y a pas de réponse spécifique. La protection de l'enfance est décentralisée. Or, les mineurs isolés ne sont rattachés à aucun département et nous rencontrons des difficultés à les faire admettre dans les ASE locales. Des compétences spécialisées s'avèrent nécessaires. ■

Propos recueillis par Géraldine Grunberg

Cohabiter

Lizzie Sadin

Compte tenu du nombre limité de structures accueillant les mineurs isolés étrangers, le foyer associatif représente une solution d'importance. Entretien avec François Frenois, directeur du foyer, Le Bosquet et Vincent Marquet, éducateur.

Association Primo Levi : Quelle est la mission de votre foyer ?

François Frenois : Nous accueillons des enfants français et des mineurs isolés étrangers. Notre mission est d'ordre public : nous intervenons sur mandat judiciaire ou administratif. Nos interlocuteurs sont l'ASE (Aide sociale à l'enfance) de l'Oise et la PJJ (Protection judiciaire de la jeunesse). Nous travaillons en partenariat avec des foyers locaux et des circonscriptions d'intervention sanitaire et sociale. Nous sommes essentiellement financés par le Conseil général de l'Oise.

Quel parcours les mineurs isolés étrangers ont-ils avant d'arriver chez vous ?

F. F. : Nous accueillons ces jeunes depuis décembre 2001. À ce jour, nous hébergeons cinq africains qui ont entre 14 et 17 ans et demi. Des passeurs les ont accompagnés jusqu'en France avant de les abandonner. Deux mineurs ont été hospitalisés et l'établissement hospitalier a saisi le Procureur de la République. Les trois autres ont été récupérés par des personnes qui ont prévenu l'ASE.

Comment les aidez-vous ?

F. F. : Quatre mineurs isolés sur cinq sont inscrits dans le dispositif scolaire ordinaire. Pour cela, nous faisons appel au centre d'étude et de formation pour la scolarisation d'enfants de migrants (cellule de l'Éducation nationale mise en place à l'académie d'Amiens). Le cinquième a été intégré dans une classe spécifique (avec des cours de soutien particulier et des cours de français) interne à la structure. Pour les

Les repas sont pris en commun dans un joyeux chahut dont on peut parfois se sentir exclu.

moins de 16 ans, nous tentons d'obtenir la nationalité française. Nous nous adressons au juge d'instance du lieu de résidence du tuteur. Notre psychologue reçoit les enfants à la demande et les oriente selon leurs besoins. Quatre d'entre eux sont suivis par le centre de soins Primo Levi. Le cinquième est suivi dans un CMPP (Centre médical psycho pédagogique).

Quel est le rôle des éducateurs ?

Vincent Marquet : Nous sommes huit. Nous savons que nous pouvons être des repères pour ces jeunes et nous devons jouer ce rôle. En théorie, les éducateurs devraient travailler avec l'ensemble des adolescents. Dans la pratique, des rencontres individuelles ont lieu. Les enfants se posent des questions en arrivant ici. Nous les aidons à donner du sens à leur présence dans notre foyer. Nous évaluons leur niveau scolaire en leur faisant faire des exercices. Nous travaillons avec des conseillers extérieurs pour proposer aux jeunes des orientations selon leurs aptitudes et leurs souhaits.

En quoi l'accompagnement des mineurs isolés étrangers est-il spécifique ?

V. M. : Ces jeunes n'ont pas le même vécu ni les mêmes besoins que les autres. Ils sont, pour la plupart, sans famille. Nous ne sommes pas des psychologues et il nous est difficile de les aider. Ils ont vécu des événements traumatisants exigeant une prise en charge psychologique spécifique. Nous nous sentons impuissants face à leur souffrance.

Quels rapports les mineurs isolés étrangers ont-ils avec les autres adolescents ?

F. F. : Depuis l'arrivée des mineurs isolés étrangers, nous avons remarqué une amélioration significative du dialogue entre les jeunes. Les mineurs africains parviennent à exprimer leur souffrance à voix haute et cela incite les autres à rompre la loi du silence. Les jeunes français relativisent leur vécu par rapport à celui, traumatisant, des étrangers. ■

Propos recueillis par Géraldine Grunberg

Bienvenue à...

L'équipe du centre de soins Primo Levi se reconstitue en ce début d'année, avec l'arrivée de trois nouveaux salariés (voir ci-dessous) et une bénévole, Liliane Passavant, chargée de la frappe et de la mise en page du rapport annuel. A tous, un grand salut de bienvenue et de joie à les voir nous rejoindre.

Claude Bietry, kinésithérapeute

Succédant à Marie-Claire Gatineau, qui était présente depuis la création du Centre de soins, Claude Biétry vient de rejoindre l'équipe soignante début février. Lorraine d'origine, Claude Biétry a vécu quelques années en Afrique avant de revenir exercer son métier de kinésithérapeute en hôpital psychiatrique en France. Douze années de pratique auprès d'équipes pluridisciplinaires constituée de psycho-motriciens et de psychothérapeutes, pour apporter aux patients une prise en charge soulageante dans un contexte qui privilégiait l'écoute. Une expérience qui a permis à Claude Biétry de mieux cerner les enjeux propres à l'abord corporel pour ces personnes psychotiques souvent en proie à une grande souffrance.

Sa carrière dans la fonction publique étant achevée, Claude Biétry recherchait un lieu où elle pourrait à nouveau exercer sa pratique en conciliant le temps du soin individuel, une approche personnalisée et une vision interdisciplinaire du suivi du patient. L'association Primo Levi lui a semblé correspondre à ces critères. Un espace de soins, où, dit-elle, « deux mots s'imposent face au patient : souffrance et injustice ». Mais aussi, ajoute-t-elle après une courte hésitation, « le mot motivation. Ces personnes manifestent une demande de soins et d'accompagnement très forte ». Elle a intégré l'équipe du Centre de soins à raison d'une journée et demie de consultations par semaine. ■

L. C.

Véronique Bourboulon, psychothérapeute

Pour cette jeune femme de 41 ans, rejoindre le Centre Primo Levi ne fut pas l'effet du hasard. Cela fait maintenant quatre années qu'elle exerce en hôpital de jour auprès de jeunes adultes dans le cadre d'un psychodrame analytique. Par ailleurs, active dans un lieu d'accueil parents-enfants à temps partiel, et disposant d'un cabinet privé en ville, elle apprécie de pouvoir pratiquer une clinique variée grâce à ces différents champs d'intervention.

Une clinique qui s'enrichit encore de la spécificité du centre de soins Primo Levi. Pour Véronique Bourboulon, accueillir des personnes victimes de la torture et de la violence politique consiste à travailler à partir d'un traumatisme qui tend à capter tout l'espace psychique et temporel dès les premiers entretiens. Et si la blessure infligée est irréparable en tant que telle, dans le sens où le sujet a été dramatiquement violenté dans le réel du corps et de la psyché, le pari du travail thérapeutique au centre Primo Levi, selon Véronique Bourboulon, ne serait-il pas de libérer un peu de cet espace vital pour que l'expérience traumatique puisse trouver place dans le vécu du patient et qu'une histoire singulière continue à s'écrire ? ■ **L. C.**

Rémi Renon, notre nouveau directeur administratif et financier

Depuis le mois de février, Rémi Renon a rejoint l'équipe de l'association Primo Levi en qualité de directeur administratif et financier. Gisèle Perrod peut, dès lors, se consacrer à sa nouvelle mission : la recherche de mécénats.

Fort d'une expérience de cinq ans dans la gestion de projets au sein d'entreprises privées, Rémi est ingénieur de formation. Il a décidé de changer de cap et de chercher un poste correspondant davantage à ses affinités personnelles. *« La confiance et la convivialité qui règnent au sein de l'équipe font que c'est un vrai plaisir de venir travailler le matin. »* Si la méthode de travail au sein de l'association Primo Levi s'avère identique à ce qu'elle peut être dans une entreprise - il faut être organisé, savoir gérer des budgets, être capable d'administrer le personnel - la finalité en est tout autre et les contacts professionnels changent de manière radicale.

Le défi de Rémi ? Répondre, au mieux, aux critères de qualité et aux exigences des partenaires financiers de l'association et développer le site Internet. ■

Géraldine Grunberg